

## AUTORISATION DE TRANSPORT D'URNE CINERAIRE EN DEHORS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

Je soussigné(e) (prénom et nom du demandeur)

Demeurant à

Dûment mandatée par la famille du défunt, ai l'honneur de solliciter, en qualité de (lien de parenté)

L'autorisation de transporter l'urne contenant les cendres

De Nom            Prénom

Décédé le            à            \_

De (commune de départ)

À (commune et territoire ou commune et pays de destination)

via (premier poste frontière ou aéroport)

Par (moyen de transport)

- Voie aérienne  
 Par bateau  
 Par route

Destination de l'urne (dispersion des cendres, inhumation de l'urne...)

Date et signature

### Pièces à joindre à la demande (copies) :

1. La photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité du demandeur (en cours de validité) ;
  - 1) acte de décès rédigé par l'officier d'état civil du lieu de décès,
  - 2) certificat d'incinération rédigé par le responsable du crématorium
  - 3) moyen de transport utilisé : copie de la carte d'immatriculation du véhicule utilisé, et/ou du billet d'avion, et/ou du billet de train.
- 4) En cas d'exhumation, l'autorisation d'exhumation délivrée par le maire de la commune d'inhumation et l'attestation de présence d'un membre de la famille lors de l'exhumation.

N.B. : l'urne renfermant les cendres devra être protégée par une enveloppe rigide suffisamment résistante pour supporter le transport